

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS



SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT: DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

SYNONYMES: Non disponible.

CODE DE PRODUIT: 6770

USAGE DU PRODUIT: Diluant à laque.
Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, se reporter aux Fiches signalétiques de ces produits.

Ce numéro de téléphone est fourni en cas d'urgence seulement. Si vous désirez des renseignements non urgents, appelez au numéro indiqué ci-dessous.

N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE, JOUR ET NUIT MÉDICAL ET TRANSPORT (DÉVERSEMENT) :
1-800-468-1760

FOURNISSEUR: Safety-Kleen Systems, Inc.
5360 Legacy Drive
Building 2, Suite 100
Plano, Texas 75024
USA
1-800-669-5740
www.Safety-Kleen.com

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES: 1-800-669-5740, faites le 1, puis le 1, puis le poste 7500

N° DE FICHE SIGNALÉTIQUE: 82695 FC

VERSION: 4 décembre 2008

VERSION ORIGINALE: 11 juillet 1996

REMPLECE: 29 décembre 2005

PRÉPARÉE PAR: Le Coordinateur des Fiches signalétiques de produits

APPROUVÉ PAR: Le Groupe de travail sur les Fiches signalétiques

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCE EN BREF

APPARENCE

Liquide clair et incolore, odeur de solvant.

DANGER!

DANGERS PHYSIQUES

Liquide et vapeur extrêmement inflammables.
La vapeur peut causer un feu à inflammation spontanée.

DANGERS POUR LA SANTÉ

L'inhalation ou l'ingestion peut être nocive ou mortelle.
L'absorption par la peau peut être nocive.
L'ingestion peut être mortelle.
L'ingestion de méthanol peut causer la cécité et la mort.
Peut irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons) et la peau.
Contient une matière qui peut causer des lésions aux yeux, au foie, aux reins et au système nerveux central.
Contient une matière qui peut causer des effets mutagènes et tératogènes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Peut être nocif pour les poissons.

Produits chimiques réglementés par l'OSHA

Aucune information n'est disponible.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

INHALATION (RESPIRATION):

L'inhalation de concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peut être nocive. Des concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons). Des concentrations élevées de vapeur ou de brouillard risquent de causer des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements, une perte de coordination, des engourdissements et d'autres effets sur le système nerveux central. La surexposition aiguë massive peut entraîner une dépression rapide du système nerveux central, un évanouissement soudain, le coma et la mort.

YEUX:

Peut causer de l'irritation. Des concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peuvent causer la vue trouble ou d'autres lésions oculaires.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

PEAU: Peut provoquer de l'irritation, un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite). Le toluène et le méthanol peuvent être absorbés par la peau et causer des effets nocifs tels que ceux notés sous la rubrique **INHALATION RESPIRATION**).

INGESTION (AVALER): L'ingestion de ce produit peut être nocive ou mortelle. L'ingestion de méthanol peut causer la cécité. Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements et des effets sur le système nerveux central, tels que ceux mentionnés sous la rubrique **INHALATION (RESPIRATION)**. Danger d'aspiration : L'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION: Les personnes souffrant de troubles cardio-vasculaires, hépatiques (foie), rénaux (reins), des voies respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, oculaires (yeux) ou cutanés (peau) préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

CHRONIQUES: L'inhalation prolongée ou répétée peut causer des effets toxiques tels que ceux notés sous la rubrique **INHALATION (RESPIRATION)**. Le contact prolongé ou répété avec les yeux peut causer une inflammation de la membrane qui tapisse les paupières et qui recouvre le globe oculaire (conjonctivite). Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite). L'inhalation prolongée ou répétée ou l'ingestion peut causer des effets toxiques au niveau des yeux, du foie, des reins ou du système nerveux central. L'inhalation prolongée ou répétée ou l'ingestion peut causer des effets de toxicité pour la reproduction, de mutagénicité et de tératogénicité.

INFORMATION SUR LE CANCER: Aucune cancérogénicité connue. Pour de plus amples renseignements, voir la **SECTION 11: CANCÉROGÉNÉCITÉ**.

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS :
Peut être nocif pour les poissons. Voir également la **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Composant	Synonyme	Pourcentage
108-88-3	Toluène	Méthylbenzène	41-86*
67-64-1	Acétone	Diméthylcétone; Propane-2-one	1-23*
67-56-1	Alcool méthylique	Méthanol	2-47*

* Bien que la gamme de concentrations ne se trouve pas dans les limites prescrites par le SIMDUT, voici la gamme réelle de variation des lots du produit.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- INHALATION:
(RESPIRATION)** Amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. L'oxygène ne doit être administré que par du personnel qualifié. Une personne doit rester avec la victime. Consulter un médecin si la difficulté à respirer persiste.
- YEUX:** Si de l'irritation ou des rougeurs se produisent suite à l'exposition à la vapeur, éloigner la victime du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. En cas de contact, laver immédiatement et abondamment les yeux à l'eau tiède, en écartant les paupières, pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- PEAU:** Enlever les vêtements et les chaussures affectés. Bien laver la peau au savon et à l'eau. Consulter un médecin si de l'irritation ou de la douleur se développe ou persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures ou les articles vestimentaires qui ne peuvent pas être décontaminés.
- INGESTION:
(AVALER)** NE PAS induire le vomissement. Consulter immédiatement un médecin. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements additionnels. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête au-dessous des hanches pour éviter l'aspiration du produit dans les poumons. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
- AVIS AU
MÉDECIN:** Traiter symptomatiquement et avec soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

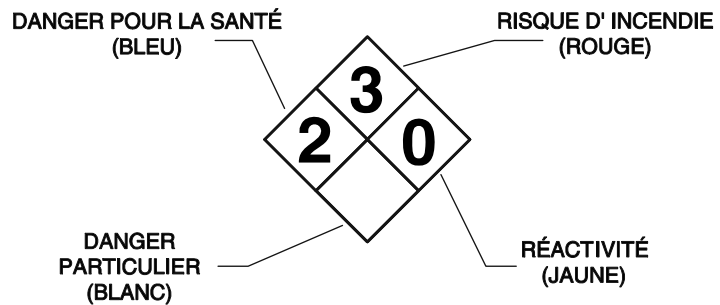
- PRODUITS DE COMBUSTION
DANGEREUX:** Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés.
- CONDITIONS
D'INFLAMMABILITÉ:** Chaleur, étincelles ou flammes.
- ÉQUIPEMENT DE
PROTECTION DES
POMPIERS:** Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

AGENTS D'EXTINCTION: Gaz carbonique, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

DÉTERMINATION DU RISQUE DE DANGER (NORME 704 DE LA NFPA): Cette information est à l'usage exclusif des personnes ayant une formation sur ce système.



INSTRUCTIONS SUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Risque d'explosion de la vapeur à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme. Les vapeurs se propagent sur le sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces clos. L'écoulement aux égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les contenants chauffés peuvent se rompre, exploser ou être projetés en l'air. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques. Le produit peut être sensible aux décharges d'électricité statique, qui pourraient entraîner un incendie ou une explosion.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENTS OU DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Éliminer les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse abat-vapeurs peut être utilisée pour réduire la vapeur. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

De plus, en cas de gros déversement: L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer bien en avant du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

Il pourrait y avoir des exigences réglementaires fédérales précises en matière de déclaration, associées aux déversements, aux fuites ou aux rejets de ce produit. Voir également la **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils anti-étincelles propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions-citernes et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Ne pas respirer la vapeur ni le brouillard. Utiliser dans un endroit largement ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

EXPÉDITION ET STOCKAGE: Tenir le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, souder au laiton ou autrement, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique et de toute autre source d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la **SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT** pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

DIRECTIVES SUR L'EXPOSITION :

Limites d'exposition des composants

Toluène (108-88-3)

ACGIH: TWA de 20 ppm
OSHA: TWA de 100 ppm; TWA de 375 mg/m³
STEL de 150 ppm; STEL de 560 mg/m³
NIOSH: TWA de 100 ppm; TWA de 375 mg/m³
STEL de 150 ppm; STEL de 560 mg/m³

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Acétone (67-64-1)

- ACGIH: TWA de 500 ppm
STEL de 750 ppm
- OSHA: TWA de 750 ppm; TWA de 1800 mg/m³
STEL de 1000 ppm; STEL de 2400 mg/m³ (La STEL de l'acétone ne s'applique pas à l'industrie de la fibre d'acétate de cellulose. Elle est en vigueur pour tous les autres secteurs)
- NIOSH: TWA de 250 ppm; TWA de 590 mg/m³

Alcool méthylique (67-56-1)

- ACGIH: TWA de 200 ppm
STEL de 250 ppm
Peau – Contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée.
- OSHA: TWA de 200 ppm; TWA de 260 mg/m³
STEL de 250 ppm; STEL de 325 mg/m³
Empêche ou réduit l'absorption cutanée.
- NIOSH: TWA de 200 ppm; TWA de 260 mg/m³
STEL de 250 ppm; STEL de 325 mg/m³
Potentiel d'absorption dermique.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsque des mélanges explosifs peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur (appareil de protection respiratoire autonome ou alimenté par un tuyau) homologué par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. Le choix et l'emploi de l'appareil de protection respiratoire doivent être conformes à la Norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis, ou à la Norme de la CSA Z94.4 au Canada. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

PROTECTION DES YEUX:

Lorsqu'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; l'emploi de verres de contact n'est pas recommandé.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

PROTECTION DE LA PEAU:	Porter des gants résistants aux produits chimiques (imperméables). Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une tenue de protection complète ou un autre vêtement de protection qui conviennent et qui sont résistants aux produits chimiques.
HYGIÈNE PERSONNELLE:	Employer une bonne hygiène personnelle. Se laver abondamment au savon et à l'eau après toute manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de consommer des produits du tabac. Nettoyer les vêtements, les chaussures et l'équipement de protection affectés avant de les réutiliser. Mettre au rebut les vêtements, les chaussures ou l'équipement de protection affectés s'il n'est pas possible de les nettoyer à fond. Mettre au rebut les articles de cuir, tels que les chaussures, qui sont saturés de ce produit.
AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:	Lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, les sites qui stockent ou qui utilisent ce produit doivent être équipés d'un poste de rinçage oculaire et d'une douche d'urgence, tous deux pourvus d'eau propre, dans l'aire de travail immédiate.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE, APPARENCE ET ODEUR:	Liquide clair et incolore, odeur de solvant.
SEUIL OLFACTIF:	10 ppm (minimum)
MASSE MOLÉCULAIRE:	92,1 (toluène); 58,1 (acétone); 32,0 (méthanol)
DENSITÉ RELATIVE:	0,847 (eau = 1)
MASSE VOLUMIQUE:	7,1 lb/gal US (847 g/l)
DENSITÉ DE VAPEUR:	3,14 (air = 1)
PRESSION DE VAPEUR:	68 mm Hg à 68°F (20°C) (environ) Pression de vapeur des COV: < 45 mm Hg à 68°F (20°C)
POINT D'ÉBULLITION:	133°F à 232°F (56°C à 111°C)
POINT DE CONGÉLATION/ DE FUSION:	-137°F (-94°C) (maximum)
pH:	Sans objet.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

VITESSE D'ÉVAPORATION: 6 (acétate de butyle = 1) (maximum)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Non disponible.

POINT D'ÉCLAIR: -4°F (-20°C)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ
DANS L'AIR:** **INFÉRIEURE:** 1,2 % VOL.
SUPÉRIEURE: 36,0 % VOL.

**TEMPÉRATURE D'AUTO-
INFLAMMATION:** 725°F (385°C) (minimum)

% VOLATIL : Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable à des températures et pressions normales.

**CONDITIONS À
ÉVITER :** Éviter la chaleur, les étincelles ou les flammes.

INCOMPATIBILITÉ: Éviter les acides, les alcalis, les oxydants, les halogènes réactifs ou les métaux réactifs.

RÉACTIVITÉ: La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

**PRODUITS DE
DÉCOMPOSITION
DANGEREUX:** Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la **SECTION 5: PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.**

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES:
Analyse des composants - DL50/CL50

Toluène (108-88-3)

Inhalation CL50 Rat: 12,5 mg/L/4H
Inhalation CL50 Rat: >26 700 ppm/1H
Oral DL50 Rat: 636 mg/kg
Dermique DL50 Lapin: 8390 mg/kg
Dermique DL50 Rat: 12 124 mg/kg

Acétone (67-64-1)

Oral DL50 Rat: 5800 mg/kg

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Alcool méthylique (67-56-1)

Inhalation CL50 Rat : 83,2 mg/L/4H

Inhalation CL50 Rat : 64 000 ppm/4H

Oral DL50 Rat: 5628 mg/kg

Dermique DL50 Lapin: 15 800 mg/kg

EFFETS AIGUS:

L'inhalation de concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peut être nocive. Des concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons), causer nausées, vomissements, maux de tête, étourdissements, perte de coordination, engourdissements et d'autres effets sur le système nerveux central. La surexposition aiguë massive peut causer une dépression rapide du système nerveux central, un évanouissement soudain, le coma et la mort. Peut causer une irritation des yeux. Des concentrations élevées de vapeur ou de brouillard peuvent causer la vue trouble ou d'autres lésions oculaires. Peut causer une irritation de la peau, un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite). Le toluène et le méthanol peuvent être absorbés par la peau et être nocifs, tel que noté sous la rubrique Inhalation. L'ingestion peut être nocive ou mortelle. L'ingestion de méthanol peut causer la cécité. Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements et des effets sur le système nerveux central tel que noté sous la rubrique Inhalation. Danger d'aspiration : l'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort.

EFFETS DE DOSES RÉPÉTÉES:

L'inhalation prolongée ou répétée peut causer des effets toxiques. Le contact prolongé ou répété avec les yeux peut causer l'inflammation de la membrane qui tapisse les paupières et qui recouvre le globe oculaire (conjonctivite). Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite). L'inhalation ou l'ingestion prolongée ou répétée peut causer des effets toxiques aux yeux, au foie, aux reins ou au système nerveux central. L'inhalation ou l'ingestion prolongée ou répétée peut avoir des effets de toxicité pour la reproduction, de mutagénicité et de tératogénicité.

Le méthanol a présenté des effets de mutagénicité chez l'homme. L'acétone a présenté des effets de mutagénicité au niveau expérimental.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le toluène a présenté des effets de tératogénéicité chez l'homme.

Le toluène et le méthanol ont présenté des effets de toxicité pour la reproduction animale.

Selon les meilleures connaissances actuelles, il n'y a pas de sensibilisation connue chez l'homme qui soit associée à ce produit.

CANCÉROGÉNÉICITÉ:

Selon les meilleures connaissances actuelles, les composants répertoriés à la **SECTION 3** ne présentent pas de cancérogénéicité connue, tel que classé par catégories par l'ACGIH en substances A1 ou A2; tel que classé par catégorie par le CIRC en agents appartenant au Groupe 1, au Groupe 2A ou au Groupe 2B; ou tel que répertorié par le NTP en substances cancérogènes connues ou pour lesquelles il existe des preuves limitées de cancérogénéicité chez l'homme ou des preuves suffisantes de cancérogénéicité chez les animaux de laboratoire.

EFFETS SUR LES ORGANES CIBLES:

Contient une matière qui peut causer des lésions aux yeux, au foie, aux reins, au système reproducteur et au système nerveux central.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ:

Peut être nocif pour les poissons.

Analyse des composants – Écotoxicité – Toxicité aquatique

Toluène (108-88-3)

Test et espèce	Résultats	Conditions
96 Hr LC50 Pimephales promelas	25 mg/L	1 jour; écoulement continu
96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss	24,0 mg/L	écoulement continu
96 Hr LC50 Lepomis macrochirus	24,0 mg/L	statique
96 Hr LC50 Lepomis macrochirus	13 mg/L	statique
96 Hr EC50 Selenastrum capricornutum	>433 mg/L	

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Acétone (67-64-1)

Test et espèce

96 Hr LC50
Pimephales promelas

Résultats

6210-8120
mg/L

Conditions

statique

Alcool méthylique (67-56-1)

Test et espèce

96 Hr LC50
Pimephales promelas
96 Hr LC50
Oncorhynchus mykiss

Résultats

28 100 mg/L
13 200 mg/L

Conditions

écoulement
continu

**PERSISTANCE /
DÉGRADABILITÉ:**

Aucune information n'est disponible sur le produit.

**BIOACCUMULATION/
ACCUMULATION:**

Aucune information n'est disponible sur le produit.

**MOBILITÉ DANS LE MILIEU
ENVIRONNEMENTAL:**

Aucune information n'est disponible sur le produit.

AUTRES EFFETS NOCIFS:

Aucune information n'est disponible sur le produit.

**COEFFICIENT DE PARTAGE
OCTANOL/EAU:**

Log Poe = 2,7

**COMPOSÉS ORGANIQUES
VOLATILES:**

70 à 88% en masse; 4,9 à 6,2 lb/gal US; 593 à 745 g/l
Selon le 40 CFR Partie 51.100(s).

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION:

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

CODE(S) DE DÉCHET DE LA USEPA: Bien que ce produit ne soit pas défini ni désigné comme étant dangereux selon les dispositions actuelles de la loi fédérale américaine (EPA) intitulée *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA, 40CFR261), il convient de reconnaître que dans un rapport poussière/air approprié, le nuage de poussière dans l'air pourrait présenter un potentiel d'explosion.

Selon les données disponibles, cette information s'applique au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicables à l'élimination de ce produit.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DOT: **Appellation réglementaire:** *Paint related material*
N° UN/NA: UN1263 **Classe de danger:** 3 **Groupe d'emballage:** II

TMD: **Appellation réglementaire:** Matière apparentée aux peintures
N° UN/NA: UN1263 **Classe de danger:** 3 **Groupe d'emballage:** II

NUMÉRO GUIDE EN CAS D'URGENCE: 128
Référence: *Guide nord-américain des mesures d'urgence*

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS AMÉRICAINS

OSHA **Produits chimiques réglementés par l'OSHA**
Aucune information n'est disponible.

SECTIONS 302 ET 304 DU SARA: Selon les composants figurant à la **SECTION 3**, ce produit ne contient aucune des « substances extrêmement dangereuses » répertoriées en vertu des Sections 302 ou 304 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA), telles qu'identifiées dans le 40 CFR Partie 355, Annexes A et B.

SECTIONS 311 ET 312 DU SARA: Ce produit pose le danger physique et les dangers pour la santé suivants tels qu'ils sont définis dans le 40 CFR Partie 370 et est soumis aux dispositions des sections 311 et 312 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA):
Danger immédiat (aigu) pour la santé
Danger retardé (chronique) pour la santé
Risque d'incendie

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

SECTION 313 DU SARA:

Ce produit contient les produits chimiques « toxiques » suivants soumis aux dispositions de la section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA) et du 40 CFR Partie 372.

Analyse des composants

Toluène (108-88-3)

Concentration de minimis de 1,0%

Alcool méthylique (67-56-1)

Concentration de minimis de 1,0%

CERCLA:

Selon les composants figurant à la **SECTION 3**, ce produit contient les « substances dangereuses » suivantes répertoriées dans la loi américaine intitulée *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) dans le 40 CFR Partie 302, Tableau 302.4, avec les quantités à déclarer (QD) suivantes:

Analyse des composants

Toluène (108-88-3)

1000 lb QD finale; 454 kg QD finale

Acétone (67-64-1)

5000 lb QD finale; 2270 kg QD finale

Alcool méthylique (67-56-1)

5000 lb QD finale; 2270 kg QD finale

TSCA:

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans l'inventaire du TSCA.

CALIFORNIE:

Ce produit ne doit pas être vendu ou utilisé dans l'État de la Californie.

RÈGLEMENTS CANADIENS

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la Fiche signalétique contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE):

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans la Liste intérieure des substances du Canada (LIS).

DILUANT À LAQUE DE GRADE SUPÉRIEUR

FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉVISION: Mise à jour réglementaire. Révision du format (Inversion des Sections 2 et 3), Section 1 (Changement d'adresse, Dates de révision), Section 5 (champs sur l'Incendie), Section 8 (ajout de Limites d'exposition), Section 11 (champs sur la Toxicologie), Section 12 (Écotoxicité des composants), Section 16 (Renseignements sur la révision).

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTIQUETAGE/AUTRE: Non disponible.

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce(s) produit(s). Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le(s) produit(s) au(x)quel(s) se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au(x) produit(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) fourni(s) à l'utilisateur.

